

Appel à candidature à un poste d'ingénieur forestier chargé de mission (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

OCCITANIE

<u>Intitulé du poste :</u>	Ingénieur(e) forestier – chargé(e) de mission (H/F)
<u>Type de contrat :</u>	CDD de 8 mois à temps complet de droit public , sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986). Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	A
<u>Rémunération :</u>	Selon barème des rémunérations du CNPFF (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure). Fourchette : 31,1 à 53,4 k€ bruts/an
<u>Résidence administrative :</u>	Siège du CRPF à Auzeville-Tolosane (31) de préférence, ou Montpellier
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} novembre 2024

Présentation du CNPFF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment et accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La délégation régionale Occitanie s'étend sur 13 départements dont la superficie forestière de 2,4 millions d'hectares (83% privée) en fait la deuxième région forestière française. Elle est caractérisée par une grande diversité de peuplements correspondant à 4 régions écologiques : Méditerranée, Sud-Ouest Océanique, Pyrénées et Massif Central.



Description du poste

L'ingénieur(e) chargé(e) de mission devra plus particulièrement participer à deux projets en cours ou à démarrer :

1/ Finalisation du projet VIGIFORCLIM :

- Volet Production et suivi d'indicateurs climatiques pour les forêts d'Occitanie
 - Réalisation de projections climatiques pour les indicateurs déjà retenus
- Volet Modélisation des situations sylvoclimatiques préoccupantes pour les essences d'intérêt en Occitanie :
 - Sur la base des modèles déjà réalisés, production d'une documentation associée
 - Ajustement de certaines modélisations et réalisation de modélisations complémentaires
- Finalisation des livrables et clôture technique du projet

2/ Réalisation d'une étude sur les forêts de plus de 25 ha non dotées de Plans Simple de Gestion :

Les forêts privées de plus de 20 ha doivent disposer d'un Plan Simple de Gestion, sous réserve qu'elles répondent à certaines conditions définies par le Code Forestier.

- Pour les forêts de la tranche 20 à 25 ha, cette obligation ne date que de juillet 2023 ; elles font donc l'objet d'une information spécifique et dispose d'un délai pour se mettre en conformité.
- Les autres forêts concernées, depuis plus longtemps, par cette obligation sont en Régime d'Autorisation Administrative (RAA) : à défaut de garantie de gestion durable, elles doivent demander et obtenir une autorisation administrative pour toute coupe à réaliser en forêt.

Alors que les forêts sont à la croisée de multiples enjeux et qu'elles sont confrontées à des évolutions rapides (climat, contexte sanitaire, environnement économique...), il n'y a aucune assurance concernant le pilotage de la gestion des forêts sous RAA. Il y a donc un enjeu majeur à ce qu'elles se dotent d'un PSG. Or, si l'on sait que la part de forêt sous RAA est importante en Occitanie (de l'ordre de 200 000 ha pour 3 700 propriétaires), leur identification est très imparfaite puisque les données et les outils permettant de les repérer efficacement n'étaient pas disponibles quand elles ont été recensées.

L'étude consiste donc à :

- Préciser les forêts de plus de 25 ha effectivement concernées par l'obligation de PSG
- Vérifier celles qui sont déjà identifiées comme RAA par le CRPF
- Proposer des critères de priorisation des territoires dans la perspective de mettre en place un plan d'actions pour inciter leur propriétaires à se doter d'un PSG. Par exemple, les territoires comportant les forêts les plus exposés aux effets du changement climatique pourraient être considérés comme prioritaires puisqu'il y a urgence à réfléchir à des méthodes d'adaptation des peuplements. Les territoires comportant une part très importante de forêts peu accessibles pourraient au contraire être considérés comme non-prioritaires puisqu'on sait qu'il sera de toute façon difficile d'intervenir. Les résultats de VIGIFORCLIM pourront être utilisés pour aider à la priorisation.

3/ Il/Elle pourra enfin participer plus ponctuellement aux autres projets ou études menés par le CRPF.

Profil recherché

Formation – expériences

- Ingénieur(e) forestier(e) ou Master/Ingénieur(e) (Bac+5) en environnement ou équivalent ;
- Expérience forestière souhaitée de 3 ans minimum ;
- Maîtrise des outils informatiques (suite office, courriel, internet) ;
- SIG (logiciel QGIS ou équivalent) ;
- Maîtrise du langage de programmation R (ou langage proche).



www.cnpf.fr





Compétences et qualités requises

- Rigueur, organisation, autonomie et esprit d'initiative ;
- Bonnes dispositions au travail d'équipe comme aux relations extérieures ;
- Intérêt pour la programmation ;
- Intérêt pour les aspects forestiers liés à l'environnement, à la gestion durable de la forêt ;
- Capacités de synthèse et de rédaction ;
- Capacité d'animation, de communication en public ;
- Permis B.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Activité télétravaillable au bout d'un an de service, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports...);
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Mutuelle obligatoire avec participation de l'employeur à hauteur de 50%.

Personnes à contacter

- Olivier PICARD – directeur : 05 61 75 42 00 – olivier.picard@cnpf.fr
- Sébastien DROUINEAU – directeur adjoint : 05 61 75 42 00 – sebastien.drouineau@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant le **30 septembre 2024** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste ;
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles ;
- les copies des diplômes et attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

M. le Directeur du CNPF Occitanie
7 chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
occitanie@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra début octobre dans les locaux du CNPF, à Auzeville.



www.cnpf.fr

